

Comité Technique commun du 15 juin 2018 RAPPORT (avis)

VILLE DE RENNES

PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE / DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE

Réorganisation de la direction, création d'une fonction de direction adjointe

Pièces Jointes : organigrammes actuel et proposé

A. Contexte

Lors de la dernière réorganisation de la Direction Éducation Enfance en date de juin 2017, le service Usagers Action Éducative (UAE) a vu ses missions confortées : pilotage du dossier "actions éducatives", mise en œuvre du co-pilotage de dossiers sur les questions éducatives sur des champs de compétences partagés entre la ville de Rennes et l'Education Nationale, suivi et gestion des effectifs, compatibles avec l'état du réseau scolaire et périscolaire, coordination des études surveillées et pilotage des ateliers périscolaires sur le temps du soir, préparation et mise en œuvre de la carte scolaire académique, instruction des demandes de d'inscriptions scolaires dérogatoires et suivi des périmètres scolaires, organisation des inscriptions scolaires des élèves en cours d'année et pour les rentrées scolaires de septembre et tenue et actualisation du fichier scolaire, fonction de référence pour les enseignements spécialisés

Les missions de la responsable du service Usagers Action Éducative se sont élargies, avec l'émergence de fonctions d'appui au directeur éducation enfance : contribution à la prospective en matière de démographique scolaire, suivi de conventionnements partenariaux stratégiques, contribution au projet éducatif local, lien en transversalité entre les services de la DEE et au sein de la Ville et avec les partenaires éducatifs, en particulier avec la Direction académique et les usagers, fonction de référente pour la protection des données, développement des formats et des collaborations à destination des familles et coordination du plan d'action pour la maternelle.

Le développement de ces missions a été l'occasion de réinterroger l'organisation de la direction et la création d'une fonction de directeur adjoint.

B. Propositions

Le poste de responsable du service Usagers Action Éducative est complété de la fonction de directeur adjoint de l'éducation et de l'enfance. Le directeur adjoint contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative municipale, développe des projets en transversalité et est amené à représenter le Directeur Education Enfance. Le poste est transformé en poste d'administrateur territorial. Le service conserve ses moyens humains actuels.

Centre Communal d'Action Sociale

Service Usagers, Partenariats et Action Éducative :

- Un responsable (A +)
- Un chargé de mission action éducative (A)
- Un chargé de suivi des effectifs et des situations dérogatoires (B)
- Un coordonnateur, chargé d'organisation du pôle inscriptions scolaires (B)
- Un assistant administratif du service (C)
- Deux agents chargés de l'actualisation du fichier scolaire (C)
- Un agent chargé d'inscriptions scolaires (C)
- Six agents contractuels chargés d'inscriptions pendant la campagne d'inscriptions scolaires en amont de chaque rentrée (C)

Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à émettre un avis sur les propositions contenues dans ce rapport.